

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'HILLION SÉANCE du lundi 22 JUIN 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage : 16 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : V. Rebours – M. Cosson – A. Mercier – I. Crézé – A. Bré – V. Rosnarho – B. Lorand – M. Colas – A. Jégouic – A. Perros – M. Devrand – F. Le Meur – D. Boulaire – F. Udo – Y. Verstraete – E. Penn-Favallier – V. Gaudu – M. Berthaud – A. Messaglio – V. Amato – F. Levêque – A. Chaplain – M. Pignorel – O. Gallet – G. Tardivel-Kerguen – O. Leva & M. Briens formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : V. Amato donnant procuration à A. Messaglio, A. Chaplain donnant procuration à A. Mercier, O. Gallet donnant procuration à M. Briens, O. Leva donnant procuration à G. Tardivel-Kerguen.

Étaient absents : néant

Madame Isabelle Crézé est nommée secrétaire et Madame Gwénaëlle Tardivel-Kerguen, secrétaire adjointe.

OBJET :

PARTICIPATION COMMUNALE 2026 À L'ÉCOLE DIWAN SAINT-BRIEUC après rectification d'une erreur matérielle dans la délibération initiale, cette version la remplace

Rapporteur : Virginie ROSNARHO, Adjointe de l'Enfance, de la jeunesse et de l'éducation

L'Association d'Éducation Populaire Diwan Bro Sant-Brieg a renouvelé, pour cette nouvelle année scolaire 2025-2026, sa demande de participation de fonctionnement pour l'école Diwan de Saint-Brieuc.

Trois enfants Hillionnais y sont scolarisés en classes de MS, CE1 et CM1.

L'adoption de la Loi Molac du 21 mai 2021 préconise des mesures de protection et de promotion des langues régionales dans trois domaines qui sont le patrimoine, l'enseignement et les services publics.

Cette Loi prévoit qu'une commune de résidence qui ne dispose pas d'une école bilingue sur son territoire a l'obligation de contribuer aux frais de scolarité des écoles privées, sous contrat avec l'Éducation Nationale, qui proposent l'enseignement d'une langue régionale.

Comme exposé à l'occasion du Conseil Municipal du 27 avril dernier, lors du vote du contrat d'association aux écoles privées Hillionnaises, le coût moyen communal par élève en classe maternelle est de 1 958,35 € et en classe élémentaire de 632,80 €.

Il convient donc de verser un forfait pour un élève en maternelle et deux forfaits pour deux élèves en élémentaire soit un total de 3 223,95 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le versement d'une participation de 3 223,95 € au profit de l'AEP Diwan Bro Sant-Brieg ;
- D'IMPUTER cette dépense au compte 6558 du budget 2026 de la Commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents inhérents à la mise en œuvre de cette délibération.

Isabelle CRÉZÉ,
Secrétaire de séance



Vincent REBOURS,
Maire

